



MANUEL DES PARENTS

2009-2010

**LA PETITE ECOLE DE LEGAL
C.P.28, 5111 46^E rue
LEGAL, AB T0G 1L0
(située à l'école Citadelle)
Tél. : 780-961-3557
Télec. : 780-961-3405**

Site Web : www.csrcn.ab.ca/petiteecole
Courriel: petiteecole@csrcn.ab.ca

MANUEL DES PARENTS

Le but de ce manuel est de fournir aux parents et au personnel des renseignements sur les programmes de la prématernelle et de faire part de la philosophie et des lignes de conduite de l'école. A notre avis, ces lignes de conduite sont essentielles au bon fonctionnement du programme.

La prématernelle, La petite école de Legal, est accréditée annuellement par Alberta Children and Youth Services et suit le Child Care Licensing Act pour les prématernelles. Elle offre aux enfants de 3 à 5 ans un programme éducatif préscolaire francophone de haute qualité. Le professeur de la classe doit posséder un certificat de premiers soins et doit suivre des cours de formation au courant de l'année avec la Fédération des parents francophones de l'Alberta.

PHILOSOPHIE

La philosophie de **La Petite École** de Legal est que, comme l'affirme Lionel Desjarlais, l'école est un des derniers outils susceptibles de susciter chez l'enfant un attachement pour sa langue et de lui faire prendre conscience de sa valeur personnelle et sociale en tant que membre d'un groupe minoritaire. Notre prématernelle est un endroit où l'on joue, l'on chante et l'on apprend en français tout durant les années clés du développement linguistique et culturel de l'enfant. Nous fournissons un milieu accueillant et chaleureux dans lequel votre enfant peut aussi être fier de sa langue et sa culture. En fréquentant un milieu préscolaire, les enfants apprennent à développer leur autonomie et leur sens de responsabilité. Notre programme favorise le développement de compétences langagières en français dans un environnement stimulant.

La participation des parents est clé et assure la viabilité de la prématernelle pour votre communauté avec la participation de l'éducateur/trice.

L'introduction au recyclage fait aussi parti du quotidien de la prématernelle.

QUALIFICATIONS

Afin de qualifier et de bénéficier du programme de **La petite école**, l'enfant doit avoir au moins un de ses parents qui remplit les conditions citées dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* du Canada. Donc :

- ~ est citoyen canadien dont la première langue apprise et encore comprise est le français, ou;
- ~ est citoyen canadien et a reçu son instruction, au niveau primaire, en français, au Canada, ou ;
- ~ est citoyen canadien dont un enfant a reçu son instruction au niveau primaire ou secondaire, en français, au Canada.

OBJECTIFS PARTICULIERS

Le but de **La petite école** est d'offrir un milieu propice à la croissance et au développement physique, social, émotionnel et intellectuel de l'enfant. Tous ces éléments sont dépendants les uns sur les autres.

Développement physique

Les enfants sont appelés à développer une variété d'habiletés physiques qui stimule leur motricité. Ceci est atteint lors des sorties au gymnase où l'enfant fera des courses, des danses, des jeux avec les ballons ou les cerceaux. Le temps de bricolage où l'enfant crée des projets en découpant, en collant, en faisant de la peinture fera appel au développement de la motricité fine. Afin d'effectuer une croissance physique complète, l'enfant sera aussi appelé à développer des habiletés de perception de temps et de direction ainsi que le développement sensoriel.

Développement social

Les enfants sont fortement encouragés à développer des relations positives avec leurs pairs par le moyen de partage et de coopération lors des jeux ou des activités. Ceci aidera à mieux comprendre leur environnement et encourage l'enfant à apprendre à réfléchir et à résoudre ses conflits. Par après, ils pourront mieux fonctionner comme membre d'un groupe. L'hygiène, comme se laver les mains, est renforcée.

Développement émotionnel

Chaque enfant a le besoin de se sentir accepté, respecté et en sécurité. Notre programme est défini en fonction de leur niveau de développement. En participant dans les activités structurées, ceci encourage l'indépendance, l'initiative et la prise de décision. Ils feront peut-être face aux frustrations et à l'échec mais en retour, nous leurs demandons de célébrer les succès des autres et à reconnaître leurs mérites tout en fournissant un environnement sécuritaire.

Développement intellectuel

Les habiletés de communication chez l'enfant sont essentielles afin de développer des relations positives avec les autres. Les enfants, sans s'en rendre compte, ont besoin d'explorer, d'observer, de connaître et de comprendre les objets et les événements dans leur environnement. Les interprétations des comptines, le chant, l'écoute d'histoires, l'identification et la répétition de sons sont en grande partie les opportunités qui mènent à la créativité chez l'enfant. Il acquiert des mots de vocabulaire et les met en pratique. Les enfants sont toujours encouragés à s'exprimer en français et la langue parlée en classe par l'éducateur/trice est uniquement le français.

UNE JOURNÉE A LA PRÉMATERNELLE

La petite école reconnaît que la source principale de développement chez les très jeunes enfants est le jeu. Le jeu ne fait pas seulement appel à du matériel et à des équipements, mais c'est aussi un véhicule pour le développement intellectuel, social, physique et psychologique de l'enfant.

Au cours d'une journée typique de la prématernelle, les enfants consacrent une grande partie de leur temps à participer à des centres d'activités qui, bien qu'appelées « jeux », permettent à l'enfant de développer ses facultés de raisonnement. Ils font appel au vocabulaire, à la logique, à l'esprit critique, à la créativité de l'enfant, et l'enfant apprend aussi à former des concepts.

PARTICIPATIONS DES PARENTS

Par participation des parents, nous voulons parler de toute activité susceptible de former des liens spéciaux entre les parents et leur enfant, l'enseignant(e) de leur enfant qui grâce à laquelle le parent peut s'enrichir personnellement tout en aidant son enfant à se développer. La participation des parents dans le programme d'éducation de leurs enfants bénéficie à l'enfant, aux parents et au programme d'éducation. Lorsque l'enseignant(e) et les parents participent en commun à l'éducation de l'enfant, l'enfant se sent plus en sécurité, plus confiant, il est plus enclin à prendre les risques nécessaires pour apprendre.

La participation des parents peut prendre plusieurs formes :

1. Dans la salle de classe :
 - a. Préparation du matériel (s'il n'y a pas un aide-élève)
 - b. Travail individuel ou travail de groupe avec les enfants
 - c. Talents partagés avec les enfants (ex : cuisine, chant, menuiserie, etc.)

2. Voyages scolaires :
 - a. Organisation de l'excursion
 - b. Rôle d'accompagnateur pendant l'excursion
 - c. Doivent signer une feuille de permission chaque fois

3. A la maison :
 - a. Encourager l'enfant et ses talents spéciaux
 - b. Avoir des conversations positives au sujet de l'école et de la langue française
 - c. Créer autour de l'enfant une atmosphère chaleureuse et affectueuse en français
 - d. Préparer du matériel à utiliser en classe.

4. Comité d'administration :
 - a. Participation au comité consultatif et exécutif de **La petite école** de Legal
 - b. Participation aux prélèvements de fonds

La petite école encourage tous les parents à prendre part à l'éducation de leur enfant. Les parents qui ne sont pas sûrs du meilleur moyen de participer peuvent consulter l'enseignant(e) ou le président(e) du comité d'administration.

PROGRAMME DU GOUTER

Le programme du goûter est une partie intégrale des programmes de la prématernelle. En effet, les jeunes enfants ont un petit estomac et très souvent au cours d'un repas ils n'arrivent pas à manger assez pour garder l'estomac plein jusqu'au prochain repas. Le goûter devrait donc être considéré comme une extension des repas de l'enfant et devrait être nutritif et sain. **Les goûters devraient être choisis parmi les quatre groupes de nourriture du guide nutritif canadien**, il sera servi vers 10h30 chaque jour. Vous serez responsable d'apporter le goûter pour votre enfant chaque jour. Au début de chaque mois, l'éducateur/trice vous passera un calendrier qui indique le jour que votre enfant sera choisi pour être « l'étoile du jour ». Il sera le premier choisi pour faire les tâches de la classe et devra apporter un jouet « surprise ».

Les aliments suivants sont interdits :

- ~ graines, noix et beurre d'arachides
- ~ bonbons durs, à la gelée et caramel
- ~ collations avec cure-dents ou brochette

COMPORTEMENT GÉNÉRAL

1. Les élèves doivent faire preuve de respect envers leur propre personne, envers les autres élèves, les enseignants et les aides-élèves. Ils doivent également respecter la propriété d'autrui. Ils doivent s'abstenir de taquiner ironiquement ou méchamment, et de jouer avec brutalité. Un langage grossier et abusif n'est pas toléré.
2. Tous les parents ainsi que le personnel sont interdits de fumer dans l'école et à aucun temps autour des élèves. Ceci s'applique aussi durant les excursions.
3. Les élèves doivent toujours s'habiller d'une façon appropriée.
 - a. Les élèves doivent toujours porter des chaussures dans l'école.
 - b. Par mauvais temps (neige ou pluie), les élèves doivent porter des chaussures pour l'extérieur (bottes).
 - c. Pendant les mois d'hiver, les élèves doivent s'habiller en conséquence du climat.
 - d. Les chaussures de dehors ne sont pas permises dans la salle de classe. Vous devez laisser une paire dans le casier pour porter à l'intérieur.
 - e. Prière d'inscrire le nom de l'enfant sur tous les effets personnels.
 - f. La « gomme à mâcher » n'est pas permise en classe.

DISCIPLINE

1. La discipline est une approche positive qui enseigne aux enfants à se contrôler et à agir de façon responsable. Le but de la discipline est le suivant :
 - a. Encourager l'enfant à se contrôler
 - b. Apprendre à l'enfant à être responsable de ses actes
 - c. Aider l'enfant à réparer ses erreurs et à se conduire de façon plus responsable
2. La discipline doit être perçue comme un apprentissage plutôt qu'une punition.
3. Nous pensons que l'enseignant(e) et l'aide-élève doivent se comporter comme des parents qui se montrent aimables, fermes et judicieux. Ils s'expriment clairement et simplement pour expliquer aux enfants comment se conduire de façon acceptable.
4. Les mesures disciplinaires doivent avoir un rapport direct avec la mauvaise conduite. Par exemple, si un enfant écrit sur la table ou les chaises, vous lui confisquez les crayons et il devra nettoyer ce qu'il a fait. Si l'enfant continue, vous lui donnerez le choix : ou bien il arrête ou bien il sera séparé du groupe. Pendant cette période de séparation, il sera toujours visible par l'enseignant(e). Par la suite, l'enfant sera encouragé à verbaliser ses sentiments et plus tard, il sera reconnu pour son comportement positif.
5. Une discipline effective doit être immédiate, constante et de courte durée.
6. Si le cas est sérieux, les parents seront avisés. Ils pourront ainsi travailler en commun avec l'enfant et l'enseignante pour que la conduite de l'enfant change.

EN CAS DE MALADIE

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à son rétablissement. Cela accélérera leur guérison et réduira les risques de contagion.

Si un enfant devient malade à l'école, l'enseignant(e) contactera les parents ou la personne désignée par les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant le plus rapidement possible.

En cas de maladies contagieuses, les parents doivent consulter le Service de Santé de l'Alberta ou leur médecin de famille pour savoir quand l'enfant pourra retourner à l'école.

MESURE D'URGENCE

En cas d'urgence nécessitant l'évacuation de l'école, les enfants seront amenés à la cour d'école à la sortie nord de l'école. Tous les parents seront alors prévenus. Aussi, les professeurs sont formés sur l'étiquette de lock-down.

Si nous sommes en excursion et il y a une urgence médicale, les parents seront avisés et viendront chercher l'enfant.

INSCRIPTION

1. Les enfants de 3 et 4 ans sont admissibles s'ils sont francophones ou ayant droit qui ont au minimum une connaissance de base du français et dont au moins l'un des parents parle le français. Alors il suffit de qualifier selon l'article 23 de la charte canadienne des droits et libertés du Canada.
2. Un dossier d'inscription est soumis pour chaque enfant.
3. Une rencontre individuelle d'information avec le(s) parent(s) peut faire partie du processus d'inscription.
4. Les enfants doivent être propres (aucune couche ou sous-vêtements d'entraînement).

PAIEMENT

1. Les frais d'inscription de \$50 pour chaque enfant sont payés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables (le chèque doit être daté du 1^{er} août).
2. Les chèques post-datés (libellé à : La **petite école**) sont remis aussi lors de l'inscription ou à la première journée de classe.

Option de paiement	Date des chèques	3 sessions par semaine
Mensuel	1 ^{er} du mois (septembre à mai)	\$90 / mois

3. ***Nouveau*** Chèque de participation : Un chèque de la somme de \$50 postdaté du 1^{er} octobre doit être remis lors de l'inscription de votre enfant. Ce chèque sera remis à la fin de l'année seulement si le parent a participé au bon fonctionnement de la prématernelle selon la politique de participation qui est établie au début de l'année scolaire par le comité de parent.
4. Les parents doivent remettre tous les chèques et le dossier d'inscription complété avant l'accueil de l'enfant à la prématernelle **La petite école**.
5. En cas de chèques sans provision, les frais bancaires doivent être assumés par le signataire du chèque. Le tout devra être payé dans les 5 jours ouvrables et l'enfant devra être retiré de la classe jusqu'à ce que les frais soient payés en entier.
6. **La totalité des frais est dû même en l'absence temporaire de l'enfant. (ex. : vacances, maladie).**

HORAIRE

Francophone & Francisation	Heures d'opération
3 – 4 ans	mardi – mercredi – jeudi 9h30 à 12h00

PONCTUALITÉ

Les enseignantes n'ouvriront pas la porte jusqu'à 5 minutes avant l'heure. Toutefois, vous êtes encouragé d'arriver au moins 10 minutes avant pour préparer vos enfants, faire le changement de souliers etc..

Assurez-vous d'être à l'heure pour venir chercher votre enfant : nos employés ont aussi des obligations personnelles et le temps supplémentaire à cause des retards n'est pas payé. **Soyons respectueux, soyons à l'heure.**

CALENDRIER

La prématernelle débute le mardi 8 septembre 2009 et terminera la fin mai 2010. Le calendrier des jours fériés sera distribué en septembre. Aussi, si au courant de l'année nous devons annuler un cours, il sera remis à un temps propice pour tous.

ABSENCE

Si votre enfant est absent, veuillez S.V.P. laisser un message avec la secrétaire de l'école Citadelle au (780) 961 3557.

COMMENTAIRES ET/OU SUGGESTIONS

Si vous avez des suggestions ou des commentaires à faire au sujet de la prématernelle, vous pouvez vous adresser soit à l'éducatrice ou à l'un des membres du conseil d'administration.

Nous vous demandons de SVP signer ce document en présence de l'éducateur/trice ou bien un membre du conseil d'administration qui indique que vous avez reçu et lu ce manuel. MERCI.

Signature du parent

Signature membre de La petite école

Date

Bienvenue à **La petite école** de Legal et bonne année!
Le conseil d'administration